

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 26 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 26 juillet 2021 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence du maire monsieur Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Assiste également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 juillet 2021

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone verte pour notre région, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant :

- Demande de prix – projet ornithologique

2021-07-240

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation – appel d’offres pour le devis de déneigement
2. Paiements de factures
3. Projet ornithologique
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l’unanimité l’avis de renonciation et qu’ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l’ordre du jour soit accepté avec l’ajout du point 3.

Adopté à l’unanimité des conseillers

2021-07- 241

1. **AUTORISATION – APPEL D’OFFRES POUR LE DEVIS DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à la publication de l’appel d’offres pour le devis de déneigement pour les trois prochaines années (2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024). Cette publication sera faite le 04 août 2021 dans le journal local (Gaspésie Nouvelles) pour une période de deux semaines, sur le site du système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2021-07-242

2. **PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Ivan Binet, photographe : facture reliée au dernier versement de 4 989.43\$ avant taxes, pour le projet d’intégration d’une œuvre d’art à l’architecture pour le projet du Centre multifonctionnel (résolution 2020-08-267);
- Me Nathalie Massicotte, arbitre et médiatrice : facture reliée à la note d’honoraires provisionnels relatif au dossier 20-0985 entre la municipalité et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour un montant de 4 297.04\$ avant taxes

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2021-07-243

3. **DEMANDE DE PRIX - PROJET ORNITHOLOGIQUE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par l’Imprimerie des Anses pour trois (3) affiches au montant de 453.89\$ avant taxes en + de l’infographie. Le paiement de la facture se fera sur réception de celle-ci.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

2021-07-244

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 19h10.

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale

